



# **Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Maternelle et Elémentaire du Rouret**

**Mardi 20 septembre 2022 20h00**

Présidents de séance : Sarah Ghasem-Juppeaux, présidente APE, JB Gleizes, vice-président APE

Secrétaire de séance : Nicolas Gros, adhérent APE

## **Liste des Présents :**

Celia Akerma, Valérie Beauseigneur, Olivier Berger, Christelle Caillouet, Elodie Clapier, Elodie De La Soudière, Aurelia Engels, Jean-Charles Fischer, François Gianada, Jean-Baptiste Gleizes, Sylvie Goutte-Fangeas, Nicolas Gros, Sarah Juppeaux, Aurore Lariviere, Claire Maurino, Cindy Montigny, Robin Paillard, Olga Pantchichkine, Laetitia Perrot, Elodie Philippe, César Pinelli, Lucie Rimbert, Charlotte Robin, Mikaël Sicari, Isabelle Singer, Stéphanie Sonnati, Sonja Spitzwieser, Coline Straugh, Marie-Claire Süe, Emmanuel Treille.

## **Liste des Représentés :**

Lucile Aouizerate, Maud Bayle, Adeline Boschat, Julie Brial, Marie Deprez Laurent, Barbara Dioli, Céline Garraffo, Caroline Mellerin, Delphine Mezzaltarin, Agnès Paquet, Sébastien Perrot, Marion Rocher.

Nombre d'adhérents à l'APE en 2020-2021 :	118
Nombre d'adhérents présents :	30
Nombre de pouvoirs :	12
Début de séance :	20h20

Le quorum n'étant pas atteint (1/2 des adhérents +1= 60 adhérents présents ou représentés), l'assemblée générale est close à 20h24.

**Une assemblée générale extraordinaire est convoquée le mardi 20 septembre 2022 à 20h25.**

## **Ordre du jour :**

- 1) Lecture et approbation des rapports d'activité et financier
- 2) Approbation des comptes
- 3) Fixation du montant des nouvelles cotisations
- 4) Élection des membres du bureau/Conseil d'administration
- 5) Questions diverses

## **I- Lecture et approbation du rapport moral et financier**

### **1- Rapport moral**

**L'APE est une association loi 1901 indépendante de toute organisation politique ou syndicale composée de parents bénévoles** désireux de s'investir dans la vie de l'école et veiller aux intérêts des enfants dans les différents aspects de leur vie scolaire.

Rappel des missions de l'APE : 2 objectifs majeurs indépendants

**Favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants et s'assurer de la qualité de l'environnement scolaire des enfants.**

Pour cela, l'APE présente chaque année une liste aux élections des représentants des parents d'élèves pour les deux écoles. Cette liste est sans étiquette et totalement apolitique. L'association essaie de présenter au moins un RPE par classe afin d'être la plus représentative possible. L'année dernière la liste de l'APE était la seule présentée.

Nous avons donc obtenu :

- 5 sièges en Maternelle. Nous avons sur notre liste 10 candidats (5 titulaires + 5 suppléants)
- 10 sièges en Élémentaire. Nous avons sur notre liste 20 candidats (10 titulaires + 10 suppléants)

Cette année nous présentons 10 candidats maternelle pour 5 classes, 22 candidats élémentaire pour 11 classes puisque nous avons obtenu l'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire.

L'APE a participé au **dialogue entre les parents et l'école et s'est assurée de la qualité de l'environnement scolaire des enfants et notamment :**

- a- Par sa participation active aux conseils de chaque école (maternelle/élémentaire) et la diffusion des comptes-rendus correspondant sur le site internet de l'association.
- b- Lors d'un rendez-vous entre la mairie et de la présidente de l'association le 10 septembre 2022 concernant l'année à venir et la mise en place de l'ENT.

- c- Le bien-être à l'école maternelle et lors du temps de cantine a aussi été abordé au cours de l'année.
- d- Par l'organisation d'une mobilisation en vue de l'obtention d'une classe supplémentaire en élémentaire.

## 2- Organisation d'évènements de récolte de fonds pour participer au financement des projets et sorties des écoles.

En 2021/2022, l'APE a pu organiser :

- Une vente de chocolats de Noël
- Une vente de gâteaux au marché de Noël
- Une vente de photos du carnaval,
- Un vide-grenier
- Une vente d'objets décorés par les élèves
- Une kermesse

L'APE a proposé :

- Une distribution de ballotins de chocolats aux enfants, aux enseignants, au personnel de mairie et aux personnels techniques pour Noël
- Et une distribution de livres/dictionnaires (GS) et de livres/calculatrices (CM2)

Enfin, l'APE gère 2 partenariats

- A-Qui-S : réalisation d'étiquettes personnalisées
- Rentrée discount : listes scolaires

## 3- Rapport financier

Dépenses	Pour 2021/2022	Pour info en 2020/2021
<b>Frais de fonctionnement</b> Fournitures: 0€ Hébergement site internet : 28,66€ Frais bancaires : 137,84€	<b>166,50€</b>	141,87€
<b>Frais d'assurance</b>	<b>109,70€</b>	113,65€
<b>Chocolats offerts aux enfants, enseignants, personnels</b>	<b>311,01€</b>	269,33€
<b>Dictionnaires, livres, calculatrices</b>	<b>1.434,61€</b>	1.307,32€

<b>Dépenses en maternelle</b> pour 5 classes	<b>2.500€</b>	2.714,80€
<b>Dépenses en élémentaire</b> pour 10 classes	<b>4.904,10€</b>	5.000€
<b>Dépenses manifestations</b>	<b>5.998,64€</b>	1.650,58€
<b>Total des dépenses effectuées hors manifestations</b>	<b>9.423,92€</b>	75€
<b>Total des Emplois</b>	<b>15,424.56€</b>	12.622,54€

<b>Ressources</b>	<b>Pour 2021/2022</b>	Pour info en 2020/2021
<b>Adhésions</b> pour 118 adhérents	<b>1.900,55€</b>	1.635€
<b>A-Qui-S</b>	<b>92,43€</b>	90,77€
<b>Rentrée Discount</b>	<b>107,07€</b>	128,43€
<b>Manifestations :</b> - Chocolats de Noël : 1387,19€ - Marché de Noël : 1854,55€ - Photos carnaval : 3.067,55€ - Vide-grenier : 1584€ - Objets décorés : 700,70€ - Kermesse : 10.159,24€	<b>18.753,23€</b>	8.991,25€
<b>Total des Ressources</b>	<b>20.853,28€</b>	10.846,45€

Compte tenu des recettes totales (26.851,92€) et des dépenses totales (15.424,56€) le « résultat comptable » est un **bénéfice net de 11.427,36€**.

Notre trésorerie présente un solde créditeur d'un montant de 32.221,80€ au 31/08/2022 (contre 20.393,89€ au 31/08/2021).

Ce montant de 32.221,80€ sera alloué en partie au fonctionnement de l'association et aux différentes demandes des enseignants, dont l'Espace Numérique de Travail, pour lequel l'APE a été sollicitée.

## II- Approbation du rapport moral et des comptes

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Il a été décidé de reconduire le principe d'attribution d'un budget par classe.

Au regard du rapport financier présenté, il est décidé à l'unanimité de proposer **un budget pour l'année 2022/2023 de 500 Euros par classe.**

Chaque classe sera informée par courrier du montant qui lui est alloué pour que les enseignants puissent transmettre leurs demandes au premier conseil d'école.

## III- Fixation du montant des nouvelles cotisations

Le montant de la cotisation à l'APE a été fixé pour l'année 2021-2022 à 10 euros minimum par famille lors de la précédente AG. Pour l'année 2022-2023, le bureau ne souhaite pas augmenter la cotisation. L'assemblée générale ne souhaite pas non plus modifier le montant de la cotisation.

Par conséquent, **le montant de la cotisation à l'APE pour l'année 2022-2023 est fixé à 10 euros.**

## IV- Election des membres du bureau/conseil d'administration

Les membres du CA et bureau présents et représentés sont présentés.

Les membres du bureau 2021-2022 démissionnent collégalement.

Un appel aux candidatures pour la composition du CA et du bureau de l'APE pour l'année 2022-2023 est lancé. Le rôle des membres du bureau/ CA (RPE ou non) est rappelé.

<b>Bureau :</b>	
<b>4 réunions par an :</b> 1 entre octobre et décembre ; 1 entre janvier et mars ; 1 entre avril et juin ; 1 entre juillet et septembre	Préparer les listes de RPE- définir et organiser les manifestations + distributions de l'année- redistribution des fonds- démarches administratives (déclarations)
<b>Conseil d'administration (CA) :</b>	
Président	Garant des décisions- communication générale- assister à toutes les réunions y compris RPE préparatoires
Vice- Président	Supplée le président
Trésorier	Tenir la comptabilité- suivre la trésorerie- communiquer régulièrement les résultats des manifestations- payer les factures- préparer les fonds de caisse- encaisser les règlements
Vice-Trésorier	Supplée le trésorier

Secrétaire + secrétaire WEB	Tenir à jour un classeur avec tous les documents administratifs (CR, assurances, déclaration préfecture...)- tenir à jour le site web- établir le mailing des adhérents/du CA- répondre ou transférer les demandes des adhérents
Community manager	Produire et diffuser les communications de l'APE sur les réseaux sociaux et autres medias
Référent maternelle	Interface/relationnel avec l'école maternelle : redistribution des fonds/organisation des CE/organisation des élections des RPE
Référent élémentaire	Interface/relationnel avec l'école élémentaire : redistribution des fonds/organisation des CE/organisation des élections des RPE

Il est rappelé que toute personne représentante des parents d'élève doit adhérer à l'APE et que toute personne référente est également membre du CA. Il est également rappelé que les 2 rôles de l'APE sont distincts et qu'il est donc possible d'être RPE sans participer aux manifestations de collecte de fond ou inversement. Les personnes potentiellement intéressées à rejoindre le CA/bureau sont invitées à communiquer leurs coordonnées.

**Le bureau 2022/2023 ci-dessous est élu à l'unanimité :**

Présidente :	Elodie de la Soudière
Vice-Président :	Jean-Baptiste Gleizes
Trésorière :	Lucie Rimbart
Vice-trésorier :	Charlotte Robin
Secrétaire :	Nicolas Gros
Vice-Secrétaire :	Laetitia Perrot
Web Master :	Christelle Caillouet
Community Manager :	Sylvie Goutte-Fangeas
Community Manager :	Jean-Charles Fischer
Référente maternelle :	Aurelia Engels
Référente élémentaire :	Marie-Claire Süe

## **V- Questions diverses**

Les modalités de l'ouverture de classe obtenue en élémentaire lors de cette rentrée ont été discutées. Le détail des actions entreprises par l'APE pour permettre cette ouverture a été présenté et explicité.

Le financement de l'ENT (Espace Numérique de Travail) a été débattu lors de la séance et il a été convenu qu'il ne serait pas reconduit tacitement à l'issue de cette première année mais devrait faire le sujet d'un nouveau débat le moment venu.

**Levée de séance : 22h30**